



Guidel Rando
randonnée & longe côte

15 Kerdeuzet
56520 – GUIDEL
06 86 42 03 93

@ : contact@guidelrando.fr
N°affiliation FFRP 03241



CDRP Morbihan
Maison des Solidarités
12 rue des Hortensias
56390 GRAND-CHAMP

Assurance R.C.P.
WTW France - Département Sport Immeuble
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 – 92814 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19
frrandonnee@grassavoye.com
Contrat n° : 41789295M / 0002
Garantie financière:
GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

Guidel, le 10-06-26

NOTICE D'INFORMATION

Séjour rando raquettes à PRALOGNAN LA VANOISE du 17 au 24 janvier 2027– 8 jours / 7 nuitées N°FR020374

Le voyage est ouvert aux adhérents de l'Association, titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité à la date du séjour, avec assurance IRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance IRA et à jour de l'adhésion à Guidel Rando.

Nombre de participants **48** au minimum et **52** au maximum

Départ : **Samedi 16 janvier 2027 à 22.00 h**

Retour : **Dimanche 24 janvier à 23.00 h**

Déplacements : **Car grand tourisme**

DESTINATION :

PRALOGNAN LA VANOISE, station village des Alpes du Nord en Savoie, est le dernier village de la vallée de la Tarentaise. Nichée à 1410 mètres d'altitude au pied des glaciers du massif de la Vanoise et des plus hauts sommets de Savoie, elle offre un spectacle saisissant. Son domaine skiable, petit paradis de la glisse nature aux portes du Parc national de la Vanoise, réunit les sportifs et les contemplatifs, dans un environnement préservé.

FORMALITÉS :

- Licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance IRA
- Carte d'identité ou passeport
- Carte vitale

PROGRAMME

Le programme a été établi selon les informations connues lors de sa rédaction. Des impondérables sont toujours possibles, et selon les circonstances du moment : météo, terrain, groupe, ...les randonnées pourraient être modifiées ou annulées.

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pédestre pour apprécier pleinement ce séjour.

Encadrement des randonnées raquettes : Accompagnateurs (trices) de montagnes diplômés d'état.

Niveau des randonnées : 4 groupes seront proposés en fonction des niveaux physiques des participants.

Résumé du programme :

- 5 journées de randonnées raquettes
- 1 journée initiation DVA (DéTECTEUR de VICTIMES d'Avalanches) + création abris de survie en milieu enneigé.

HÉBERGEMENT et RESTAURATION

Village Club Miléade -298 Route du Doron -73710 Pralognan-la-Vanoise

- ▶ Formule pension complète (vin compris) y compris les paniers-repas pour les déjeuners de randonnées,
- ▶ Chambres doubles/twin
- ▶ Chambre individuelle avec supplément de 154,00 € (dans la limite de disponibilité)

TRANSPORT

Le voyage et les déplacements sur place seront assurés par CHRISTIEN Voyages, en autocar grand tourisme.

COÛT DU SÉJOUR

Le prix du séjour est fixé à 800,00 € par personne.

Ce prix comprend :

- L'hébergement et la restauration tels que définis plus haut, du déjeuner du dimanche 17 au petit-déjeuner du dimanche 24
- La taxe de séjour
- Le transport A/R et les déplacements sur place
- L'accompagnement des randonnées raquettes et activités par guide montagne
- La fourniture des raquettes
- Les visites
- Les contributions fédérales EIT et UEIT

Ce prix ne comprend pas :

- Le supplément chambre individuelle
- Les dépenses personnelles
- Les assurances facultatives
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas prévu comme compris

PRÉINSCRIPTIONS / INSCRIPTIONS

Les préinscriptions seront ouvertes dès diffusion des informations sur le séjour et matérialisées par le dépôt d'un chèque de réservation de **250,00 €** (à l'ordre de Guidel Rando) à expédier à Guidel Rando – 15 Kerdeuzet – GUIDEL. Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise le 15 juillet 2026. En cas de non réalisation, le remboursement de la préinscription sera effectué par l'association.

S'il est décidé d'organiser ce séjour, l'association proposera un bulletin d'inscription aux préinscrits. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin avant la date limite indiquée et accompagné du bulletin d'assurances facultatives (même si assurance non souscrite)

ASSURANCES FACULTATIVES

Possibilité de souscrire, lors de l'inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint au bulletin d'inscription et qui doit comporter **la même date** que le bulletin d'inscription.

Ce bulletin doit être obligatoirement rempli et signé même si vous n'avez pas souscrit d'assurance.

Pour information : titulaire d'une licence avec assurance IRA, vous bénéficiez automatiquement de l'assurance rapatriement dans le monde entier.

PAIEMENT

Se référer à l'échéancier joint et contenant les différents modes de paiement acceptés :

- Virement bancaire
- CB sur la plateforme Pep's Up
- Chèque bancaire à l'ordre de Guidel Rando

FRAIS DE RÉSOLUTION ou D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment.

Dans ce cas, il doit prendre contact avec le responsable du voyage afin de vérifier s'il existe une liste d'attente.

Si oui, c'est le 1er de la liste qui est contacté pour la cession et ainsi de suite.

Les conditions financières d'annulation sont les suivantes :

1- Si assurance non souscrite : Restitution des sommes versées déduction faite des retenues suivantes sur le coût du séjour (prime d'assurance et contributions fédérales déduites, restant acquises à la structure organisatrice).

- Annulation avant le 18/11/2026 retenue de 15 % du coût du séjour et de 30 € de frais d'annulation.
- Annulation entre le 18 /11/2026 et le 18 /12/2026 retenue de 30 % du coût du séjour et de 30 € de frais d'annulation.
- Annulation entre le 18/12/2026 et le 02/01/2027 retenue de 60 % du coût du séjour et de 30 € de frais d'annulation.
- Annulation entre le 02/01/2027 et le 09/01/2027 retenue de 80 % du coût du séjour et de 30 € de frais d'annulation.
- Annulation après le 09/01/2027 retenue de 100 % du coût du séjour.

Remboursement partiel possible selon le reste à charge supporté par l'association.

2- Si assurance souscrite : L'annulation relève de la garantie « Assurance annulation » Consulter la notice du contrat d'assurance WTW- MUTUAIDE 8712 disponible sur le site guidelrando.fr à la page voyages,

Les contributions fédérales ainsi que les primes d'assurances resteront acquises à la structure organisatrice.

CESSION DU SÉJOUR

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide.

Pour cela, il doit prendre contact avec le responsable du voyage afin de vérifier s'il existe une liste d'attente. Si oui, c'est le 1er de la liste qui est contacté pour la cession et ainsi de suite.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire déduction faite de 30€ de frais d'annulation. Cependant, les contributions EIT et UET ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

DIVERS

Une réunion d'information et de préparation sera proposée environ un mois avant le départ.

RESPONSABLE DU SÉJOUR

Pour tous renseignements : Philippe BLESBOIS - phidotgg@hotmail.com - 06 87 71 59 66

Village vacances Ski Pralognan-la-Vanoise : Séjour Ski en Savoie

A 180 mètres du village vacances, celles et ceux qui le désirent, pourront aller au Cristal Centre sportif de la Vanoise. Piscine, spa, massages ...

Le village vacances dispose de tarifs préférentiels en fonction de l'activité choisie.



Séjour raquettes à Pralognan du 17 au 24 janvier 2027

Coût du séjour			
Hébergement, restauration, activités et transport	Chambre		Assurance
800,00 €	double/twin		29,00 €
800,00 €	individuelle	154,00 €	37,00 €

Conditions de paiement

PRÉINSCRIPTION

Impérativement par chèque de 250,00 € pour le 15/07/2026
qui sera éventuellement restitué selon le mode de paiement choisi

INSCRIPTION

Choix du mode de règlement :

Choix 1 : par CB ou virement

Chambre Individuelle	Assurance	Caution/acompte par chèque restitué dès règlement/CB ou virement effectif	10/08/26	10/10/26	Total
			1 ^{er} plus 2 ^e acomptes par CB ou virement	Solde CB ou vir.	
oui	oui	-250,00 €	741,00 €	250,00 €	991,00 €
oui	non	-250,00 €	704,00 €	250,00 €	954,00 €
non	oui	-250,00 €	579,00 €	250,00 €	829,00 €
non	non	-250,00 €	550,00 €	250,00 €	800,00 €

Choix 2 : par chèques

Chambre Individuelle	Assurance	10/08/26		10/09/26	10/10/26	Total
		1 ^{er} acompte Chèque(s)		2 ^{ème} acompte chèque	Solde chèque	
		Caution/acompte versé/chq à la préinscription	Chèque des options			
oui	oui	250,00 €	191,00 €	300,00 €	250,00 €	991,00 €
oui	non	250,00 €	154,00 €	300,00 €	250,00 €	954,00 €
non	oui	250,00 €	29,00 €	300,00 €	250,00 €	829,00 €
non	non	250,00 €	0,00 €	300,00 €	250,00 €	800,00 €

IBAN : GUIDEL RANDO FR76 1600 6410 2100 8135 7646 589 BIC : AGRIFRPP860